



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20181105_07

Séance du 5 novembre 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :
29 octobre 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**
12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY (départ à 22h10), Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERIEY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD, Claudine QUATREPOINT (procuration à Florent SERRETTE)

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERIEY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Prestation de déneigement de Petit-Villard et Communailles-en-M.

Le conseiller municipal délégué en charge de la voirie indique qu'il a consulté de nouvelles entreprises pour la réalisation du déneigement à Communailles-en-Montagne et Petit-Villard. Seule l'entreprise IOTTI de Dompierre-les-Tilleurs a répondu avec un coût de 150 € HT/passage à Petit-Villard et 120 € HT/passage à Communailles-en-Montagne.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette offre pour la saison 2018-2019.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Florent SERRETTE